représenter la France dans la Commission qui sera chargée de se mettre en rapport avec la Chambre de commerce internationale pour la question des fausses marques d'origine.

Une réception à l'ambassade de France

Une réception a eu lieu à la fin de l'après-midi à l'Ambassade de France au cours de laquelle M. Arnal, chargé d'affaires, remplaçant M. François-Poncet, ambassadeur, absent de Berlin, a remis les insignes de chevalier de la Légion d'honneur à M. Daniel Schneider, industriel français, résidant en Italie et président de la délégation italienne.

Le sommeil

Les recherches sur la cause du sommeil ont donné lieu à des polémiques dont on trouvera un écho dans un ouvrage du docteur Lhermitte intitulé «Le sommeil». A la question : « Pourquoi dormons-nous ? » deux réponses sont données. Pour les uns le sommeil est conditionné par la fatigue du système nerveux central. C'est un peu ce que pensent d'instinct les profanes. Le sommeil serait un acte réparateur éliminant les toxines ou poisons et permettant aux cellules fatiguées de se restaurer.

A cette thèse, Claparède a objecté qu'il n'y a pas concordance entre l'épuisement et le sommeil, l'enfant dormant beaucoup plus que l'adulte. En outre, la volonté ou l'intérêt peuvent retarder le sommeil, ce qui cadre mal avec la théorie de l'intoxication. Cette intoxication, d'ailleurs n'expliquerait pas pourquoi le chien et le chat dorment à tout moment tandis que les rongeurs et les herbivores n'ont qu'un sommeil léger.

Pour d'autres savants, le sommeil doit être considéré, non comme une négation, comme une fonction passive, mais bien comme une activité ayant le caractère d'un instinct, car le besoin de sommeil précéderait l'épuisement ; d'ailleurs on peut constater quelquefois que l'épuisement cérébral produit l'insomnie.

Laissons de côté ces querelles d'école qui ne sont pas vaines, il faut le reconnaître, mais dans lesquelles on ne peut intervenir sans s'y être préparé par des études spéciales.

Si le sommeil s'accompagne du relâchement de certains muscles, par contre il provoque chez d'autres une « tonicité » qui surpasse celle de l'état de la veille. Il en est ainsi par exemple pour les muscles fléchisseurs des doigts, qui, chez l'enfant, sont souvent contractés, ce qui a donné naissance à l'expression « dormir à poings fermés ». Les muscles de l'œil travaillent : ils resserrent la pupille pour la défendre contre la lumière et ils font virer l'œil en haut vers le plafond osseux de l'orbite qui forme écran. Les muscles des mâchoires se contractent et parfois fortement ainsi qu'en témoigne le grincement des dents.

Le sommeil ou du moins le sommeil profond produit un effet singulier en ce qui concerne le réflexe plantaire. Si on chatouille la plante des pieds d'un sujet éveillé, tous les orteils se replient (au contraire chez certains paralytiques le réflexe agit de telle façon que les petits orteils se replient mais que le gros orteil se redresse). Or, on a observé dans le sommeil, sauf peut-être quand il est léger, un renversement de la situation : le gros orteil, quand on chatouille la plante des pieds, se place en extension.

Le docteur Lhermitte indique que le sommeil peut transformer radicalement l'attitude d'un sujet : il est des malades atteints d'encéphalite léthargique chronique qui tout le jour sont immobilisés et qui au cours du sommeil peuvent se lever et se mettre à courir, puis qui, réveillés, retrouvent leur état de contracture.

Il y aurait des observations intéressantes à faire sur les rapports entre le sommeil et les « réflexes conditionnels ». Bornons-nous à une simple explication de ce phénomène. Si on place dans la bouche d'un chien de la poudre de viande, l'animal se met à saliver ; si en même temps on fait entendre un son déterminé il se produit une association de ces deux faits. Que l'expérience soit répétée un certain nombre de fois et on obtiendra le résultat suivant : l'audition du son déclenchera le réflexe salivaire même en l'absence de poudre de viande. Il paraît maintenant acquis que si on provoque l'extinction des réflexes conditionnels on suscite en même temps que l'arrêt de la salivation une apathie générale de l'animal.

L'étude du sommeil a été poussée très loin, dans ces dix dernières années surtout. Si on ne peut prétendre qu'elle a fait la lumière sur une série de faits mystérieux du moins peut-on avancer que la fonction hypnique ne doit plus être considérée comme « le calvaire des savants ».

F. C.

Encore un vol à l'américaine

Le Mans, 7 juin. — Un vol audacieux, dit « à l'américaine » a été commis vendredi, au Mans. M. Desnos, rentier, 74 ans, habitant route de Laval, rencontrait, le matin, un homme qui lui demanda l'adresse d'un médecin d'un nom inconnu au Mans. Un autre homme vint se mêler à la conversation et le premier expliqua qu'il avait d'importants dons à faire et cherchait une personne de confiance pour les répartir. M. Desnos fut choisi et prié de fournir une caution. Il alla chercher cinquante mille francs de titres dans une banque. Les deux inconnus firent devant lui, un paquet contenant un portefeuille garni de la somme à distribuer et de titres, mais lorsque M. Desnos ouvrit le paquet pour le déposer dans son coffre, il ne trouva que des vieux journaux. Les deux voleurs étaient déjà loin.

UN AVION ALLEMAND ATTERRIT A BITCHE

Metz, 7 juin. — Un avion de tourisme allemand piloté par M. Seger, d'Orianenbourg, a atterri au terrain militaire de Bitche, en pleine zone fortifiée. Le pilote a été maintenu provisoirement à la disposition de la police. Il a déclaré s'être trompé.

UNE FEMME mère de quatre enfants tue son père

Belfort, 7 juin. — Vendredi matin, vers 4 heures, à Ettusfont-Bas, la femme Debulot a tiré trois coups de revolver sur son père, M. Eugène Mimbrach, 63 ans. Ce dernier, atteint à la tête, a succombé peu après. La meurtrière, qui est âgée de 40 ans et est mère de quatre enfants, n'a manifesté devant le cadavre de son père aucun regret de son acte, proférant même des injures.

Le Ministère Laval devant la Chambre

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La Commission des Finances adopte par 19 voix contre 14 le projet des pouvoirs exceptionnels

Paris, 7 juin. — La Commission des finances s'est réunie pendant la suspension de la séance, pour examiner le projet de loi tendant à accorder au gouvernement des pouvoirs exceptionnels, pour assurer la défense du franc et la lutte contre la spéculation.

Après avoir entendu M. Pierre Laval et M. Marcel Régnier, elle a adopté ce projet par 19 voix contre 14.

M. Léon Baréty, rapporteur général, a immédiatement préparé le rapport qu'il va présenter à la Chambre à la reprise de la séance.

Dix mille contribuables ont tenu un meeting

A la fin du meeting qui les a réunis jeudi soir, à la salle Buller, dix mille contribuables ont voté l'ordre du jour suivant :

« Constatant que la gravité de la situation économique et politique exige des solutions immédiates et brutales ;

» Reconnaissant l'obligation dans une

(Ph. N.Y.T.)

M. LÉON BÉRARD
ministre de la Justice

société organisée pour tous les citoyens de contribuer à l'impôt ;

» Acceptent de faire vivre la nation;

» Se refusent à financer une politique servant à alimenter des électeurs et des partis ;

» Expriment à Monsieur le Président de la République leur désir de le voir obtenir ou imposer :

» Le rétablissement de l'autorité ;

» La suppression de l'initiative parlementaire en matière de dépenses publiques pour la Chambre des députés;

» L'équilibre du budget par des compressions de dépenses ;

» Le maintien du franc ;

» La poursuite impitoyable des voleurs et des spéculateurs. »

Les poursuites pour atteinte au crédit de l'Etat

M. Rousselet, juge d'instruction, a inculpé d'atteinte au crédit de l'Etat, M. Georges Bodenheimer, directeur de la Société Bodenheimer et Cie. Le 8 mai dernier, cette société avait adressé à des clients une circulaire concernant l'achat de l'or et dont le texte a été considéré par le Parquet comme constituant le délit d'atteinte au crédit de l'Etat. M. Georges Bodenheimer a choisi comme avocat Me Pierre Masse. C'est, rappelons-le, la première inculpation dans l'affaire dont l'instruction a été ouverte, il y a quelques jours et confiée à M. Rousselet.

La séance de la Chambre

Paris, 7 juin. — Les députés sont déjà nombreux, dans les travées, quand M. de Chammard, vice-président, vient prendre place au fauteuil présidentiel. Et aussitôt l'hémicycle se garnit de haut en bas.

La déclaration ministérielle

La séance est ouverte à 18 h. 35.

Le président donne la parole à M. Pierre Laval qui monte à la tribune.

M. Pierre Laval lit la déclaration ministérielle sans élever le ton ; ses collègues l'écoutent d'ailleurs dans un silence parfait, sans qu'une seule interruption jaillisse des bancs de l'opposition.

Les membres de la majorité, par contre, applaudissent à plusieurs reprises, notamment quand le Président du Conseil affirme la nécessité primordiale du redressement de l'économie nationale et d'une économie rénovée.

La péroraison est vivement applaudie au centre, à gauche et par divers bancs à droite.

Malgré le grand nombre de députés présents, l'atmosphère ne paraît pas aussi passionnée que lors des précédentes séances.

Les interpellations

C'est toujours dans le calme le plus complet que M. de Chammard annonce que des demandes d'interpellation sur la politique générale du gouvernement ont été déposées par MM. Vincent-Auriol, Lagrange, Ramette, Deat.

M. Pierre Laval, de son banc, en demande le renvoi à la suite.

M. Lagrange monta à la tribune pour demander la discussion immédiate de son interpellation.

Le député socialiste se livre à de violentes attaques contre la Banque de France et pose des questions ridicules, comme celles-ci :

— Est-il vrai que la spéculation contre le franc ait *été forgée de toutes pièces* pour peser sur les décisions du gouvernement ? Est-il vrai qu'au début du mois de mai, des agents de publicité ont dit que la campagne contre la spéculation qui a provoqué la panique était l'œuvre du Ministère des Finances et de la Banque de France ? Si la Banque a permis au gouvernement Flandin d'obtenir des avances sur titres pour huit jours, elle l'a poussé aux pleins pouvoirs. Il déclare que la Chambre, plutôt que de se soumettre aux exigences du Conseil de la Banque de France, devrait plutôt retourner devant le pays.

M. Marcel Déat (Paris), socialiste de France, demande la discussion immédiate de son interpellation. Les membres du Gouvernement, dit-il, sont des gens de bonne foi, de bonne volonté, mais qui assument une très lourde charge.

Il y a heurt entre le pouvoir de l'Etat, le peuple d'une part et ceux qui ont le pouvoir de l'argent. L'orateur reproche à la Banque de France de ne pas réescompter les bons et les effets comme l'avait voulu le gouvernement Flandin. Il ne croit pas que le nouveau gouvernement soit un gouvernement de bâtisseurs, mais il espère qu'il sera un gouvernement de liquidateurs honnêtes, capables d'apporter à la nation le bilan réel qu'elle attend.

M. Ramette, député communiste, veut à son tour, interpeller le président du Conseil qui dit-il, a été, à Aubervilliers, un des vaincus du parti communiste.

M. Pierre Laval interrompant, riposte en souriant, qu'il a été, au contraire, réélu à Aubervilliers et qu'il a été heureux d'aller à Moscou (Rires).

M. Ramette. — Si nous étions au pouvoir, ce n'est pas vous que nous enverrions à Moscou ! (Excl.).

Il était possible de faire un gouvernement radical s'appuyant sur les partis de gauche, y compris les communistes. Il faut que le front populaire se réalise.

La clôture des explications de vote est prononcée à mains levées.

Les interpellations sont renvoyées à la suite par 412 voix contre 137

Le président met aux voix la demande de renvoi à la suite des interpellations pour laquelle le gouvernement pose la question de confiance.

Le renvoi est voté par 412 voix contre 137.

Le projet de loi sur les pouvoirs exceptionnels

M. Pierre Laval remonte à la tribune et dépose sur le bureau de la Chambre le projet de loi tendant à accorder au gouvernement des pouvoirs exceptionnels pour assurer la défense du franc et lutter contre la spéculation. Le gouvernement en demande la discussion immédiate.

Le projet est renvoyé à la Commission.

M. Pierre Laval propose que la prochaine séance consacrée à l'examen du projet ait lieu à 21 h. Il en est ainsi décidé.

Le Président rappelle que M. Fernand Bouisson a donné sa démission et qu'il y a lieu de pourvoir à l'élection du président de la Chambre. Après une intervention de M. Thibault, député aveugle d'Ille-et-Vilaine, la Chambre décide de procéder à cette élection, le soir même, au début de la séance.

La séance est levée à 19 h. 30.

La séance de nuit

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. de Chammard. Le scrutin pour l'élection du Président de la Chambre est ouvert, pendant une heure, à la tribune.

Pendant le scrutin qui se déroule sans incident, M. Fernand Bouisson va serrer les mains de M. de Chammard, puis revient à sa place de simple député.

A 22 h. 10, le dépouillement a lieu dans un salon voisin. La séance est suspendue pendant cette opération.

M. Bouisson est réélu président

La séance est reprise à 22 h. 45. Les députés ont repris leurs places ainsi que les membres du Gouvernement.

M. de Chammard proclame le résultat du scrutin pour l'élection du Président de la Chambre.

Nombre de votants, 440; bulletins blancs ou nuls, 79; majorité absolue, 182.

Ont obtenu: M. Fernand Bouisson, 285; Jean Renaud, 15; divers, 61.

M. Fernand Bouisson ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé élu.

Le rapport de la Commission des Finances

L'ordre du jour appelle la discussion immédiate du projet de loi tendant à accorder au Gouvernement des pouvoirs exceptionnels pour assurer la défense du franc et la lutte contre la spéculation.

M. Baréty, rapporteur général, monte à la tribune et fait connaître l'avis favorable de la Commission des Finances.

Le projet de loi est ainsi conçu:

« Article unique. — En vue d'éviter la dévaluation de la monnaie, le Sénat et la Chambre des députés autorisent le Gouvernement à prendre, par décret jusqu'au 31 octobre 1935, toutes dispositions ayant force de loi pour lutter contre la spéculation et défendre le franc.

» Les décrets, pris en Conseil des ministres, seront soumis à la ratification des Chambres avant le 1er janvier 1936. »

Des questions ont été posées au Gouvernement pour savoir quel usage il comptait faire de ces pouvoirs. Le Président du Conseil a déclaré notamment qu'il ne ferait usage de ces pouvoirs exceptionnels que pour la défense du franc, contre la spéculation et dans la mesure où il les jugera utiles à l'intérêt du pays. Le Gouvernement présentera le budget de 1936 et le soumettra au vote de la Chambre dans des conditions normales. Le Gouvernement entend collaborer d'une façon permanente avec le Parlement et les Commissions en matière économique. Ainsi la Commission des Finances, par 19 voix contre 14, a-t-elle accordé ces pouvoirs exceptionnels au Gouvernement.

Les socialistes voteront contre le Ministère

M. Monnet (Aisne) socialiste, estime que les pouvoirs demandés par le Gouvernement sont les mêmes que ceux demandés par M. Flandin et M. Bouisson. Aussi le parti socialiste a l'intention de rester fidèle à l'attitude qu'il a adoptée.

Il n'y a qu'une solution possible, c'est la dissolution de la Chambre. Nous ne pourrons résoudre ici aucun problème tant que la Chambre ne sera pas retournée devant les électeurs.

M. Pierre Laval. — Attendez au moins que j'aie fait connaître mes intentions.

M. Monnet. — Le débat apparaît avant tout comme une question de confiance. Or, ce gouvernement ne se distingue pas des gouvernement précédents.

La clôture de la discussion générale est prononcée à mains levées.

Le passage à la discussion de l'article est voté sans opposition.

M. Amidieu du Clos (républicain) exprime l'espoir que le Président du Conseil n'étendra pas la fiscalité sur le dos des modestes et que les espérances de la démocratie française ne seront pas trompées une fois de plus.

M. Pezet (démocrate populaire) soutiendra le Gouvernement, qui a le mérite très grand d'être le seul possible pour l'instant. Le député du Morbihan souhaite une réforme électorale, vu que la Chambre issue du scrutin actuel a montré son impuissance. Il est décidé à la demander avec un certain nombre de ses collègues.

L'aile gauche du parti radical-socialiste s'abstiendra

M. Jean Zay (Loiret) (radical-socialiste) fait savoir les raisons pour lesquelles un certain nombre de radicaux-socialistes, qui ont voté contre les pleins pouvoirs réclamés par les précédents gouvernements, vont aujourd'hui s'abstenir. (Excl. sur divers bancs, applaud. à gauche.)

A droite. — Quel courage!

M. Jean Zay. — Nous sommes contre les pleins pouvoirs. Les hommes, la doctrine importent peu. Ce qui compte, c'est la politique que fera le Gouvernement.

Nous ne voulons pas donner aux spéculateurs et aux ennemis du régime la joie d'une crise ministérielle nouvelle (Applaudissements à gauche).

M. Dommange (Seine), député indépendant, s'étonne que des députés puissent voter aujourd'hui les pleins pouvoirs qu'ils ont refusés à M. Flandin.

M. Dommange. — Cependant, M. le Président du Conseil, nous ne vous barrerons pas la route parce que nous avons pitié du pays.

M. Yvon Delbos (Dordogne), radical-socialiste. — Mes amis et moi, pour le salut public, nous soutiendrons un gouvernement de large et ferme union républicaine. Le concours de tous les républicains est indispensable pour défendre les libertés démocratiques.

La clôture est prononcée.

M. Pierre Laval monte à la tribune.

Il faut rétablir le moral du pays déclare M. Laval

M. Laval. — Après mes prédécesseurs je m'efforcerai en effet de poursuivre l'élaboration de la paix. J'ai répondu à l'appel du chef de l'Etat après les crises successives. Le moral du pays est entamé, le déficit budgétaire et celui des chemins de fer atteindra 10 milliards et le Trésor devra faire face à 9 milliards d'échéance.

Le président du Conseil convient que

(Mond. Photo-Presse).

M. JEAN FABRY
ministre de la Guerre

son projet est analogue à ceux des deux précédents gouvernements. On me demande, dit-il, où je veux frapper. J'espère que le projet que vous allez voter aura par le choc psychologique pour effet d'éviter certaines mesures que vous apprehendez. (Appl.). La semaine dernière les sorties d'or étaient réduites mais les retraits étaient encore en excédent sur les versements des Caisses d'épargne. Il faut donc rétablir le moral du pays.

On a parlé des anciens combattants, je dois déclarer que si des sacrifices doivent leur être demandés ils le seront en tout dernier lieu.

M. Pierre Laval. — Pour les assurances sociales il est possible de concilier la capitalisation et la répartition sans porter la moindre atteinte aux droits des assurés sociaux et de réduire ainsi les charges budgétaires de 500 millions.

On a dit que les pleins pouvoirs portaient atteinte aux prérogatives du Parlement. Je n'ai jamais eu autant qu'à cet instant le sentiment de défendre les institutions parlementaires et les libertés publiques. (Vifs applaudissements à droite, au centre et à gauche).

Le projet est voté

A minuit 40 l'article unique du projet est mis aux voix. Le Gouvernement posant sur ce point la question de confiance.

Le scrutin donne lieu à pointage. La séance est suspendue à minuit 50.

La séance est reprise à 1 h. 25.

L'article unique du projet est voté par 324 voix contre 160, sur 484 votants.

La séance est levée à 1 h. 30.

Séance samedi après-midi à 16 heures.

La séance du Sénat

Paris, 7 juin. — Convoqué d'urgence par son président, le Sénat s'est réuni à 18 h. 30.

M. Jeanneney ouvre la séance à 18 h. 40.

Au nom du Gouvernement, M. Léon Bérard, vice-président du Conseil, donne lecture, au milieu d'un silence attentif, de la communication officielle du nouveau ministère.

Des applaudissements unanimes marquent de la droite à la gauche, la volonté du Sénat de faciliter sans réserve, la tâche du nouveau Cabinet.

A la demande du Garde des Sceaux et de M. Perrier, vice-président de la Commission des Finances, la haute assemblée décide de tenir une séance, samedi matin, à 11 heures, pour examiner le projet gouvernemental et lève sa séance à 18 h. 55.

— A Boston, ont été électrocutés les frères Murton et Irving Millen et le nommé Abraham Faber qui avaient cambriolé une banque et tué un agent de police.

LE DÉPART DE L'AVION ITALIEN "SAVOIA"

(Ph. H. Manuel.)

LE QUADRIMOTEUR «SAVOIA-MARCHETTI» QUI EST DESTINÉ A LA FUTURE LIGNE PARIS-ROME

Cet avion, qui était venu de Rome pour un voyage de propagande avec des journalistes, est reparti vendredi matin du Bourget, à 7 h. 38, pour Rome. L'avion a atterri à l'aérodrome du Littorio à 13 h. 10.

LETTRE DE BRUXELLES

Le problème militaire et l'opinion

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 7 JUIN 1935.

La droite parlementaire vient de manifester encore sa désunion, à propos de la question de la prolongation du temps de service. Un ancien député frontiste, passé au parti catholique, a vivement critiqué M. Devèze d'avoir soulevé la question au cours de sa conférence de Mons. Ces critiques ont été formulées hier, à l'occasion d'une réunion tenue par les députés catholiques flamands. Plusieurs de ceux-ci ont fait remarquer que le Gouvernement ne s'était point prononcé et qu'il n'y avait pas lieu de craindre quoi que ce fût. La droite flamande n'a donc pas abondé dans le sens de la critique. Mais le fait jette toutefois un certain froid dans les milieux de droite. Il confirme que, malgré tous les efforts tentés jusqu'ici, la droite reste divisée en Flamands et Wallons et que, même sur le terrain de la défense nationale, la dislocation est flagrante. En effet, si une question parlementaire est délicate, c'est bien celle du temps de service. Elle n'est point d'ordre flamand ni wallon. Elle est d'ordre général. Elle divise les ministres. Voici que la droite se sépare en deux pour l'examiner, au lieu de la soumettre à l'Union Catholique, dont les parlementaires font partie.

Récemment, l'ancien chef du Gouvernement, M. Henri Jaspar, se plaignait de ce que la droite ne fût plus consultée par le Gouvernement. Des réunions comme celle d'hier ne sont point faites pour corriger cette situation. Le parlementarisme catholique, comme tout groupe parlementaire, ne peut puiser sa force que dans sa discipline. La droite a beau avoir le nombre le plus élevé des représentants à la Chambre. Cette force est annulée si la droite travaille en ordre dispersé.

Quoi qu'il en soit, la menace allemande pose, de nouveau, la question militaire devant le pays. Il faudra qu'elle soit résolue dans un sens ou dans l'autre. Si l'effort belge actuel est suffisant, on attend du Gouvernement qu'il le dise, pour tranquilliser la population et arrêter net un nouveau sujet de querelles. Si l'effort doit être amplifié, c'est encore au Gouvernement de l'indiquer pour faire le bloc national sur le terrain patriotique comme sur le terrain économique.

L'INVALIDE BRUXELLOIS, *organe de la section de Bruxelles de la Fédération des Invalides, signale aujourd'hui une phase du problème militaire. Il y a, chaque année, en Belgique, 70.000 hommes en âge de servir ; or, sur ces 70.000 hommes, il y a 30.000 ajournés ou exemptés, soit près de la moitié. L'organe des invalides trouve anormale cette proportion ; il ne croit pas la jeunesse belge aussi dégénérée. Sa conclusion : taxer les exemptés qui gagnent normalement leur vie. Ils coopéreront ainsi sous forme d'impôt à la défense de la Belgique. Ce sera un complément de ressources pour l'organisation militaire.*

S...

P.-S. — *Nous avons signalé, d'après* l'ETOILE BELGE, *les tractations de M. Vandervelde avec M. Potemkine. M. Vandervelde dément ces assertions. Mais* l'ETOILE BELGE *les maintient.*

M. Mac Donald remet sa démission au Roi...

Londres, 7 juin. — M. Ramsay Macdonald s'est rendu à 15 h. 45, au Palais de Buckingham, où il a remis au Roi sa démission et celle du cabinet.

...et M. Baldwin lui succède

M. Baldwin a été appelé à 16 h. 55 au Palais de Buckingham, où le Roi l'a chargé de former le nouveau cabinet.

M. Stanley Baldwin a constitué son cabinet comme suit :

Lord président du Conseil, M. Ramsay Macdonald ; lord chancelier, lord Hailsham (antérieurement ministre de la Guerre) ; chancelier de l'Echiquier: M. Neville Chamberlain ; ministre de l'Intérieur et « Deputy leader » de la Chambre des communes : Sir John Simon ; ministre des Affaires étrangères: Sir Samuel Hoare (précédemment ministre de l'Inde) ; ministre de l'Inde : lord Zetland, ancien gouverneur du Bengale ; ministre de la Guerre : lord Halifax ; ministre de la Marine : Sir Bolton Eyres Monsell ; ministre de l'Air : Sir Philip Cunliffe Lister (précédemment ministre des Colonies) ; ministre du Commerce ; M. Walter Runciman ; ministre de l'Agriculture : M. Walter Elliot ; ministre des Dominions : M. J.-H. Thomas ; ministre des Colonies : M. Malcolm Macdonald (précédemment sous-secrétaire aux Dominions) ; lord du Sceau privé et « leader » de la Chambre des lords : lord Londonderry (précédemment ministre de l'Air) ; ministre du Travail : M. Ernest Brown (précédemment sous-secrétaire d'Etat aux mines); ministre de l'Education: M. Oliver Saanley (précédemment ministre du Travail); ministre des Transports : M. Leslie Hore-Belisha ; ministre de l'Hygiène : Sir Kingsmey Wood ; ministre des P.T.T.: major J.-C. Uryon ; ministres sans portefeuille : M. Anthony Eden, qui entre ainsi dans le cabinet ; lord Eustace Percy, député conservateur, qui n'occupait aucun poste dans le précédent gouvernement, ancien ministre de l'Education.

Le banquet de clôture du Congrès des officiers de réserve

Casablanca, 7 juin. — Vendredi, à midi, a eu lieu à Rabat, sous la présidence du général Weygand, le banquet de clôture du Congrès des officiers de réserve.

Des télégrammes ont été adressés au Président de la République, à Mme la maréchale Lyautey, aux maréchaux Pétain et Franchet d'Esperey, au général Gamelin et aux ministres de la Guerre, de la Marine et de l'Air.

L'exécution d'un Landru russe

Moscou, 7 juin. — Le 2 juin a été exécuté à Kharkov (Ukraine), l'ingénieur Stevanovich, véritable Landru russe, qui avait assassiné vingt femmes, en l'espace de deux mois.

MORT DE JEAN ALLEMANE membre de la Commune

Paris, 7 juin. — On annonce la mort de Jean Allemane. Né près de Toulouse, le 25 août 1843, Jean Allemane vint de bonne heure à Paris, apprit le métier de typo et se mêla activement au mouvement ouvrier.

Membre de la Commune, il était l'avant-dernier survivant des hommes qui fondèrent en France le parti socialiste.

Jean Allemane fut arrêté avec son frère François, lors des événements de la Commune ; tous deux furent condamnés, Jean aux travaux forcés à perpétuité ; François, à la déportation dans une enceinte fortifiée.

Jean Allemane fut transporté à l'île Nou, c'est-à-dire au bagne ; François envoyé à la presqu'île Ducos. Victor Hugo apostilla une requête en faveur de Jean Allemane. Les deux frères ne rentrèrent en France qu'après amnistie.

Mort de l'aviateur Highfield

Baden-Baden, 7 juin. — L'aviateur anglais Highfield qui avait été victime d'un accident d'aviation à Baden-Baden, a succombé à ses blessures.

Le Canada envoie des blocs de pierre pour l'érection du monument Britannia, à Boulogne-sur-Mer

On sait qu'un monument va être érigé à Boulogne, à l'extrémité du môle du bassin Loubet, en vue de commémorer l'arrivée des premières troupes britanniques en 1914.

En cette circonstance, le Canada vient d'expédier trois blocs de granit d'une tonne pour la construction du socle qui supportera le monument.

Un drame de l'ivresse à Carvin

Vendredi, vers 20 h. 30, un Polonais, Cajlinger, 32 ans, mineur, rentrant ivre chez lui, eut une discussion sévère avec sa femme. Il se vit soudain pris par le cou par un de ses amis qu'il avait invité et qui l'obligea à s'asseoir.

Une lutte s'engagea au cours de laquelle Cajlinger porta des coups violents avec une marmite à la tête de son compatriote, un nommé Alois Kussi, mineur à Billy-Montigny.

Kussi, grièvement blessé, resta inerte sur le sol; il a été transporté dans un hôpital de Billy-Montigny, où il a dû subir l'opération du trépan. Son état est fort grave.

Cajlinger a été arrêté.

— On ne joue plus avec toi !.. Tu veux toujours être ministre et tu pleures chaque fois qu'on te fait tomber. (Dessin inédit d'Ana.)

Dernière Heure

M. Edouard Soulier candidat à la vice-présidence de la Chambre

Paris, 7 juin. — M. Camille Blaisot étant devenu membre du gouvernement, un poste de vice-président de la Chambre est devenu vacant. M. Edouard Soulier a été désigné comme candidat de la Fédération républicaine, groupe auquel appartient M. Camille Blaisot.

La Commission des Finances de la Chambre décide d'ouvrir une enquête sur les agissements qui ont provoqué la panique monétaire

Paris, 7 juin. — La Commission des Finances de la Chambre a adopté une motion de M. Petsche ainsi conçue: « La Commission des Finances décide d'ouvrir une enquête sur tous les agissements qui ont provoqué une panique organisée contre le crédit public et le libre jeu des institutions républicaines. »

Une réunion de la Confédération nationale des Anciens Combattants, à Paris

Paris, 7 juin. — La Confédération nationale des anciens combattants et victimes de la guerre a tenu vendredi soir, une grande réunion, salle Wagram, sous la présidence de M. Georges Rivollet, ancien ministre, secrétaire général de la Confédération.

Plusieurs orateurs, notamment MM. Jean Roy, A.-J. Fonteny, Henri Pichot et Edmond Bloch ont pris la parole.

L'objet de cette réunion a été exposé dans un appel de la Confédération nationale où il est dit notamment : « Pour le pays les anciens combattants français soucieux de l'intérêt supérieur du pays qu'ils ont sauvé, se déclarent prêts, au-dessus de toute préoccupation de parti, à combattre tout gouvernement dont les membres ne présenteraient pas les garanties nécessaires au point de vue de leur passé, de leur moralité, de leur sens civique et de leur caractère.

» Par contre, ils soutiendront de leur autorité morale tout gouvernement d'hommes résolus, dévoués au salut de la nation. »

Les inondations de Kansas ont causé la mort de cent vingt-quatre personnes

Kansas City, 7 juin. — La Croix-Rouge annonce que les inondations de Kansas ont fait 124 morts. 536 maisons ont été détruites et 2.423 sérieusement endommagées; 161.000 hectares de culture ont été inondés entre Kaw-Junction et Saint-Charles. Cependant, la crue du Missouri et du Kaw, la Republican River, paraît finie.

Dernières Nouvelles Sportives

TENNIS

LA COUPE DAVIS

Varsovie, 7 juin. — Le match de tennis Pologne-Amérique du Sud, pour la Coupe Davis, a commencé vendredi. Voici les résultats : Farquharson (A.S.) bat Hebda (Pol.), 6-4, 7-5, 4-6, 0-6, 8-6. La partie entre Kirby (A.S.) et Tarlowsky (Pol.) a été interrompue par la nuit. Kirby menait par 3-7, 9-7, 0-8.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 7 juin.

Importations, 11.916 balles ; Américain, hausse 6 ; Brésilien, hausse 6 ; Egyptien, hausse 9.

	New-Orléans		New-York	
Termes	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disponible	12.00	11.90	11.90	11.80
Juin	—.—	—.—	11.53	11.43
Juillet	11.53	11.40	11.55	11.46
Août	—.—	—.—	11.45	11.34
Septembre	—.—	—.—	11.35	11.23
Octobre	11.19	11.09	11.25	11.14
Novembre	—.—	—.—	11.26	11.14
Décembre	11.21	11.10	11.29	11.16
Janvier	11.24	11.13	11.31	11.18
Février	—.—	—.—	11.34	11.30
Mars	11.21	11.17	11.38	11.25
Avril	—.—	—.—	11.39	11.27
Mai	11.34	11.23	11.42	11.30

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 1.000; aux ports du Golfe, 3.000; aux ports du Pacifique, nulles.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 1.000; France et Continent, 17.000; Japon et Chine, nulles.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres : Sur Paris, 74.57; sur Bruxelles, 29.06; Esc. hors banque, 0 5/8; Prêt à court terme, 0 1/4 à 0 1/2.

New-York: Sur Paris, 6.62 1/4; Cab. transf., 4.9262; sur Bruxelles, 16.93.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 235; A terme : Sur juillet, 238; septembre, 243; décembre, 250; janvier, 255. — Ventes, 1.000 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 7 juin. — Aucune pression ne s'est manifestée de la part des vendeurs vendredi, mais, de leur côté, les acheteurs ne se sont pas montrés enthousiastes, étant donnés, notamment, les bruits d'une réaction technique sur le marché. La situation à Washington et à l'étranger a été l'objet d'une attention particulière, les opérateurs cherchant à discerner les tendances futures du Stock Exchange. La côte a terminé légèrement en hausse après des échanges qui ont porté sur 500.000 titres seulement.

Après une ouverture soutenue, les opérations, pendant la matinée, ont été étriquées et ternes, la cote enregistrant des avances en général limitées à des fractions.

Les Chemins de fer, les matières premières et les valeurs spécialisées ont été demandées. Pendant l'après-midi, les affaires ont été très lentes et les mouvements de prix nettement limités. La clôture a été soutenue.

LE NOUVEL AMBASSADEUR DE CHINE A PARIS

M. WELLINGTON KOO
qui serait nommé ambassadeur de Chine à Paris.